

mieux de l'employer à l'état liquide."

Maintenant voici une preuve frappante qu'en France on commence à apprécier cet engrais à sa juste valeur. Il y a quelques années un laitier frappe à la porte du procureur d'un séminaire et lui dit : " Monsieur le procureur, je viens vous faire aujourd'hui une proposition que vous ne pourrez refuser, tant elle vous offre d'avantages. Je viens vous offrir un don magnifique, si vous me permettez de vous débarrasser de vos vidanges. J'apprends, à l'heure même, que vous êtes sur le point de faire entreprendre ce pénible travail, et que vous êtes tenu d'y consacrer une somme considérable. Eh ! bien, voici toute ma proposition : Je me charge, pour cette année et les années subséquentes, de vider vos latrines, de faire du contenu mon profit, et en retour je fournirai votre maison de la quantité de lait qui s'y consomme."

— " Mais Monsieur, reprit le Procureur, parlez clairement, je ne vous comprends nullement, tout ce que vous venez de dire, est une véritable énigme pour moi."

— " M. le Procureur, ma proposition ne peut être plus claire : accordez-moi le contenu de vos latrines, et je donnerai en retour le lait nécessaire à votre maison."

— " Mais, Monsieur, n'est-ce pas un marché ruineux pour vous, que celui que vous me proposez là ? "

— " Monsieur le Procureur, je crois qu'il sera profitable pour nous deux ; je vous éviterai, par ce moyen, des dépenses considérables, et quant à moi, je serai amplement dédommagé et mon profit net ne sera pas moindre que le vôtre."

Le marché fut conclu sur le champ.

Mais voilà un laitier qui a perdu la tête ! allez vous dire, il faut être insensé pour passer un pareil contrat ! Non, non, ce laitier n'a pas perdu la tête, loin de là sa démarche est pleine de sagesse, comme on va le voir. Deux années s'écoulent, les deux parties contractantes se rencontrent, et le dialogue suivant s'engage :

PROCUREUR.— " Eh ! bien, Monsieur, votre marché vous va-t-il encore ? "

LAITIER.— " A merveille ! M. le Procureur."

P.— " Mais, sérieusement, vous devez vous repentir de votre démarche ? "

L.— " Je crois, Monsieur, s'il y a repentir quelque part, qu'il doit se trouver chez vous."

P.— " Quel est donc votre bénéfice ? "

L.— " Cent pour cent."

P.— " Cent pour cent !! Mais vous m'en imposez, pour cacher votre honte."

L.— " Chaque litre (pinte) de lait que je vous fournis, me donne le double du prix ordinaire. Je le vois, ce qui vous trompe, M. le Procureur, c'est que vous ignorez la valeur de l'engrais humain. Quand vous en connaîtrez le prix, vous confesserez que mon marché est très-avantageux."

Un français, de la plus haute respectabilité, nous racontait, il y a quelques mois, un fait analogue, et qui était à sa connaissance personnelle : Un boucher s'était engagé à fournir le bœuf à une nombreuse communauté, et n'exigeait en retour rien autre chose que les vidanges.

Qui peut mieux faire comprendre la grande valeur des engrais humains que ces faits, et que dire de ceux qui les ont sous la main et qui les méprisent ?

Voici encore un fait qui parle plus haut que tous les calculs : En France, un cultivateur, dont la famille se composait de sept personnes, ayant entendu parler des effets prodigieux de l'engrais humain, se décida à en faire usage. Jusque là, ce cultivateur vivait dans une grande gêne, car il ne possédait qu'un champ peu étendu, et d'un sol stérile. Pour arriver à son but, il prépare une fosse d'aisance et recueille avec soins les excréments de tous les membres de sa maison, il y ajoute les eaux ménagères. Au bout d'une année, il peut, avec ce produit, engraisser deux arpents de terre, qu'il ensemeence en blé. Ce terrain si richement fumé, lui donne une récolte si abondante, qu'elle suffit aux besoins de toute la famille.

En terminant, nous croyons devoir adresser nos remerciements aux nombreux correspondants qui nous félicitent des efforts que nous faisons pour faire accepter l'engrais humain, et qui nous assurent que nos articles, sur ce sujet, sont lus avec le plus grand intérêt.

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Notre Parlement canadien a repris ses séances le dix-neuf février dernier ainsi qu'il avait été annoncé officiellement. Le discours du trône comprend beaucoup de bonnes mesures sur lesquelles nos législateurs sont appelés à légiférer.

Il est question d'abord de la milice provinciale. Son Excellence informe les Chambres que depuis la dernière session le Gouvernement s'est occupé à mettre à exécution les provisions des actes passés relativement à cet objet important.

Le traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis devra attirer l'attention de notre législature, vu que c'est là encore un objet de grand intérêt.

On propose de nouveaux moyens d'amélioration intérieures par la voie du St. Laurent, afin d'y attirer de plus en plus, le commerce important des lacs de l'ouest.

La rivière des Outaouais exige des améliorations indispensables, dans le but de développer rapidement toutes les ressources de cette riche partie du pays, surtout au point de vue agricole.

Des mesures ont été prises par le Gouvernement pour mettre le pays en état de juger du coût du chemin de fer proposé entre cette province et celles du golfe, et on désire que ce chemin arrive à exécution.

Au sujet des vastes contrées du Nord-Ouest qui ne sont pas encore sous le régime politique et municipal du Gouvernement canadien, on propose, avant tout autre règlement, une délimitation des frontières provinciales du côté de ces régions.

Son Excellence croit devoir se justifier d'avoir donné ordre aux employés du Gouvernement de se préparer à se rendre après la présente session, à Ottawa, vu que